



MRC

du DOMAINE-du-ROY

Mémoire de la MRC du Domaine-du-Roy

Présenté à la

Commission d'étude sur la maximisation des retombées
économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les
régions ressources

Février 2003

Table des matières

Introduction.....	1
1.0 Notre vision de l'industrie forestière	2
1.1 La consolidation et la concentration de l'industrie	2
1.2 La compétition internationale et la nouvelle économie.....	3
1.3 Des approvisionnements forestiers limités	3
1.4 Une industrie forestière engourdie.....	3
1.5 Des préoccupations environnementales grandissantes.....	4
1.6 Une connaissance de plus en plus fine de notre milieu forestier	4
2.0 Quelques éléments de solution.....	6
2.1 Des changements culturels.....	6
2.2 Des changements structurels.....	7
3.0 De nouveaux outils	10
4.0 Les ressources hydrauliques.....	12
5.0 Conclusion	13

Introduction

Depuis de nombreuses années, la MRC du Domaine-du-Roy participe à toutes les tribunes traitant de la gestion forestière et de son importance pour l'économie de son territoire et de la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean. Il ne sera donc pas étonnant que nous traitions de cette question dans le cadre des travaux de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

Si le Rendez-vous des régions a été une occasion privilégiée de mettre en évidence les problématiques de développement et certaines pistes pour les résoudre, cette Commission d'étude constituée, à notre avis, une opportunité inespérée de proposer de nouveaux modèles et de nouvelles mesures afin de favoriser le développement des régions.

Inespérée, puisque d'une part nous sommes à l'aube d'une échéance électorale et il ne fait aucun doute dans notre esprit que les consensus dégagés par cette Commission feront l'objet de débats importants, puisque les partis politiques en présence voudront sans doute les intégrer à leurs programmes politiques. Inespérée aussi, parce que tout récemment, le premier ministre du Québec et le ministre des Ressources naturelles annonçaient que les travaux de cette Commission d'étude serviront aussi à préciser le mandat de la Commission d'enquête chargée d'analyser la gestion des forêts québécoises.

La prospérité économique du Québec repose en grande partie sur l'exploitation de ses ressources naturelles (autrefois l'on disait les « richesses » naturelles) et les régions où elles sont localisées souffrent, pour la plupart, d'un mal développement et d'une décroissance socio-économique importante.

Il faut, au terme de ces exercices, que nous ayons trouvé les réponses à ce paradoxe étonnant et que nous mettions en branle les changements fondamentaux nécessaires au redressement des économies régionales. C'est d'ailleurs dans cet esprit que nous voulons apporter notre contribution aux travaux de cette Commission.

1.0 Notre vision de l'industrie forestière

L'industrie forestière est responsable de plus de 60 % de la masse salariale versée sur le territoire de la MRC du Domaine-du-Roy. Cette industrie a considérablement évolué au cours des dernières années et nous avons observé, au cours de celles-ci, plusieurs phénomènes qui ont eu et qui continueront d'avoir des impacts importants sur l'industrie forestière. Il est important à notre avis que nous en soyons pleinement conscients pour mieux comprendre la portée des recommandations que nous voulons formuler à cette Commission.

1.1 La consolidation et la concentration de l'industrie

Nous avons tous constaté, au cours des dernières années, une opération importante de consolidation de l'industrie forestière et une réduction significative du nombre d'entreprises dont les propriétaires sont issus des milieux locaux ou régionaux. Ce phénomène a connu une étape importante dans notre milieu lors de l'acquisition de la compagnie Donohue par la compagnie Abitibi-Consolidated.

Ce phénomène dépasse maintenant les frontières du Québec et du Canada. L'acquisition des actifs de Forex par Louisiana-Pacific démontre également l'intérêt des investisseurs étrangers envers nos actifs industriels et nos parterres forestiers. Dans ce cas plus précis, les nouveaux propriétaires américains tentent d'implanter de nouvelles règles et approches de gestion de l'entreprise particulièrement en matière de relations et de conditions de travail qui modifient les acquis historiques.

Ce phénomène se poursuivra, selon nous, au cours des prochaines années et nous devons tenir compte de cette nouvelle réalité. La grande entreprise est de plus en plus impersonnelle. Ses dirigeants sont de plus en plus difficiles à rejoindre et à sensibiliser. Ils sont davantage sensibles aux ratios financiers et aux attentes des actionnaires. Pour eux, l'ajout de nouvelles activités à l'entreprise, ne se justifie que si cela améliore les performances économiques de l'entreprise. En fait, nous sommes très loin de l'entrepreneur du milieu qui développe son entreprise et qui la fait progresser par l'ajout de nouvelles activités. Cet entrepreneur est souvent sensible aux attentes de son milieu et intéressé aux opportunités de développement qui lui sont offertes.

Au cours de l'année 2000, le ministre des Ressources naturelles a réduit l'ampleur de l'augmentation prévue des droits de coupe pour tenir compte des préoccupations des petites scieries régionales dont l'existence même était menacée par l'augmentation des droits de coupe. Il est de plus en plus évident que les petites entreprises forestières, particulièrement celles oeuvrant dans le sciage, auront de la difficulté à survivre dans cette jungle où la compétition est très forte et les marchés de plus en plus exigeants. Même à ce niveau, on voit des stratégies de consolidation de ces entreprises.

1.2 La compétition internationale et la nouvelle économie

Lors d'un colloque organisé par la MRC du Domaine-du-Roy en février 1997, des représentants du ministère des Ressources naturelles avaient mis en évidence les impacts appréhendés de la venue de nouveaux joueurs sur l'échiquier international des pays exportateurs des produits du bois. De nouveaux pays dotés de ressources forestières abondantes, d'une main-d'œuvre à bon marché et ayant des politiques environnementales moins sévères que les nôtres viendront bientôt brouiller les cartes, particulièrement dans ce qu'on appelle les bois de commodité. Cela est maintenant une nouvelle réalité et nos entreprises doivent maintenant concurrencer des produits forestiers en provenance de nouveaux joueurs internationaux.

1.3 Des approvisionnements forestiers limités

Pendant bon nombre d'années les régions ressources et la nôtre en particulier ont été en mesure de développer leur structure industrielle forestière puisque le gouvernement du Québec pouvait allouer de nouveaux approvisionnements disponibles sur les terres publiques.

Aujourd'hui la situation n'est plus la même. Dans notre région, il n'y a plus ou presque plus de possibilité d'obtenir de nouveaux approvisionnements pour encourager l'émergence de nouvelles entreprises et contribuer ainsi au développement économique régional. Globalement, l'ensemble de la possibilité forestière est allouée. De plus, plusieurs décisions gouvernementales récentes vont affecter négativement la possibilité forestière. L'imposition d'une limite nordique d'exploitation, les aires protégées, les ententes avec les peuples autochtones, l'étalement des coupes sont autant d'éléments qui affecteront la possibilité de récolte en forêt.

1.4 Une industrie forestière engourdie

Les industriels forestiers peuvent compter sur un cadre opérationnel relativement stable. Il y a bien sûr à différents épisodes des perturbations dans les marchés et certaines agitations protectionnistes du côté américain, ce qui est particulièrement le cas ces temps-ci, mais dans l'ensemble les industriels forestiers peuvent compter sur un approvisionnement en matière ligneuse garantie sur une longue période et des besoins en matériau de construction relativement stable. Au surplus, les exigences gouvernementales pour l'obtention des approvisionnements ne sont pas très élevées et sont uniquement liées au respect de normes d'exploitation de la ressource.

Ce contexte de relative stabilité fait en sorte que l'industrie forestière n'a pas, comme d'autres secteurs industriels, à innover constamment et à investir des sommes importantes en recherche et développement. D'ailleurs, l'avis produit en janvier 1999

par le Conseil de la science et de la technologie du Québec a mis en évidence le sous-investissement de l'industrie forestière par rapport aux autres secteurs industriels du Québec, mais surtout par rapport à nos principaux concurrents internationaux. Sur ce point, l'avis du Conseil de la science et de la technologie indique : « *Les dépenses de l'industrie québécoise en R-D sont plus faibles également que celles de ses principaux concurrents internationaux (pays scandinaves, Allemagne, États-Unis), qui y consacrent en moyenne 0,8 % à 1,1 % de leurs ventes. Dans le secteur des produits du bois (bois et meubles selon la classification de l'OCDE), l'intensité des dépenses de R-D du Québec (52) — calculée en rapportant les dépenses de R-D sur la valeur ajoutée des entreprises — est deux fois moindre que l'indice moyen (100) des 15 principaux pays de l'OCDE.* »

L'avis du Conseil met également l'emphase sur les stratégies commerciales de l'industrie et indique : « *L'investissement minime de l'industrie québécoise en R-D s'explique en partie par la concentration de ses activités dans les produits de première transformation qui, traditionnellement, ont nécessité en général des sommes inférieures à celles consacrées aux produits à valeur ajoutée. Ce niveau de R-D pouvait suffire à l'ancienne stratégie commerciale axée sur les produits de base, dans les années où les ressources forestières et énergétiques étaient abondantes, peu coûteuses et faciles d'accès. Cependant, avec la hausse des coûts de production (transport, énergie et approvisionnement), l'avenir de l'industrie dépend aujourd'hui autant de son aptitude à développer des procédés de fabrication perfectionnés qu'à mettre au point de nouveaux produits à valeur ajoutée.* » Ce constat est particulièrement troublant et met en perspective les menaces qui pèsent sur cette industrie importante pour le Québec, mais encore plus stratégique pour les régions.

1.5 Des préoccupations environnementales grandissantes

Nous avons tous été à même de constater, au cours des dernières années l'importance qu'accordent les citoyens à leur environnement et cela vaut également pour l'environnement forestier et les pratiques d'exploitation qui y prévalent. La certification environnementale des pratiques forestières est maintenant une composante des échanges commerciaux avec certains pays. Plus récemment, au Québec nous avons été témoins du débat provoqué par le film de Richard Desjardins « L'erreur boréale ». Que l'on soit en accord ou pas avec le contenu de ce film, il n'en demeure pas moins qu'il nous aura permis de constater l'importance que nous accordons à nos forêts québécoises.

1.6 Une connaissance de plus en plus fine de notre milieu forestier

L'instauration du régime forestier en 1986 a permis de mettre en place des outils de base et des processus dans le but d'accroître les connaissances sur notre milieu forestier. Aujourd'hui, ces connaissances augmentent constamment et les outils technologiques de plus en plus performants nous permettent une gestion plus fine et

plus précise de nos ressources forestières. Ces connaissances sont également partagées par un plus grand nombre d'intervenants à travers les principaux champs d'interventions de diverses instances oeuvrant dans l'environnement forestier. Nous sommes de plus en plus en mesure de comprendre les phénomènes et les pratiques que nous observons en matière de planification et de gestion des opérations forestières.

Ces éléments suffisent à notre avis à mettre en perspective les impacts de ces grands phénomènes sur l'économie forestière de nos régions. Si on les laisse évoluer au cours des prochaines années, il y a fort à parier que nous continuerons à assister, impuissants, à des reculs importants de la contribution de cette industrie à la vie économique de nos milieux. Maintenant la question qui se pose est la suivante : Quels sont les changements que nous devons apporter à la gestion de cette industrie?

2.0 Quelques éléments de solution

Nous n'avons pas la prétention d'apporter toutes les solutions mais nous voulons proposer à cette Commission celles qui nous semblent les plus opportunes.

2.1 Des changements culturels

À notre avis, le premier changement important que nous devons opérer dans la gestion forestière au Québec est d'ordre culturel.

Nous avons orienté la gestion des forêts et le développement de l'industrie forestière au Québec sur notre capacité à attribuer des parterres de coupe à l'industrie forestière. Nous avons raffiné nos méthodes et outils de gestion de la ressource et nous avons ainsi développé une grande expertise de la gestion de cette ressource. Tant que nous pouvions attribuer de nouvelles ressources, les choses allaient relativement bien.

Aujourd'hui, le défi qui doit être le nôtre est celui de la maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles. Il faut dorénavant associer des objectifs précis de développement régional à l'obtention d'un droit d'exploitation d'une ressource publique. Il faut maintenant que nos processus de gestion et d'évaluation intègrent cette notion. Nous n'avons qu'à prendre exemple sur ce qui a été fait dans notre région. Lorsque le gouvernement du Québec a renouvelé à la compagnie Alcan les droits d'exploitation hydraulique de la rivière Péribonka, il a exigé, en plus d'une redevance, des investissements importants qui contribuent à l'activité économique de la région. Nous avons de la difficulté à comprendre pourquoi il ne pourrait pas en être de même pour les autres ressources naturelles et en particulier pour la ressource forestière. Il faut donc au premier chef que le message politique soit clair, sans équivoque et clairement affirmé. C'est pourquoi, nous recommandons :

1^{re} recommandation

« que la Loi sur les forêts soit amendée afin de prévoir des mécanismes d'évaluation des performances des industriels forestiers sur le plan de la contribution de leurs activités aux économies régionales et que ces résultats soient pris en compte dans les décisions relatives à l'attribution des bois ».

La Commission d'enquête sur la gestion des forêts du Québec, annoncée par le premier ministre, devrait apporter, à notre avis, un éclairage sur le potentiel de développement des régions en maximisant la transformation des produits forestiers. Il faut profiter de cette période collective de réflexion pour, bien sûr, se valider sur la qualité de gestion

des forêts du Québec, mais davantage nous interroger sur le potentiel de développement associé à la transformation du bois et aux conditions nécessaires à l'exploitation optimale de ce potentiel.

C'est pourquoi nous demandons :

2^e recommandation

« que cette Commission recommande fortement au gouvernement du Québec d'intégrer aux mandats de la future Commission d'enquête sur la gestion des forêts du Québec l'évaluation du potentiel de développement des régions associé à la maximisation de la transformation des produits forestiers ».

Le virage que nous proposons nécessite à la base une véritable volonté politique. Les éléments de perspective que nous avons exposés précédemment démontrent que nous ne pouvons laisser uniquement entre les mains des industriels forestiers la responsabilité d'une transformation accrue de la ressource forestière. La direction doit être donnée par les véritables propriétaires de la ressource que sont les citoyens du Québec et, au premier chef, ceux de la région.

2.2 Des changements structurels

Nous sommes d'avis que le virage culturel que nous proposons ne pourra être amorcé sans qu'il soit aussi accompagné d'un virage structurel majeur. Nous connaissons tous comment ce que nous appelons la « machine gouvernementale » résiste aux changements importants.

Nous savons tous également comment à travers les échanges et les confidences des fonctionnaires en région il y a des divergences importantes entre les fonctionnaires en région et ceux de Québec sur la façon d'évaluer et de solutionner les problématiques sur le terrain.

Les données gouvernementales soumises dans le cadre de cette consultation ont démontré que la moitié des effectifs gouvernementaux associés à l'exploitation des forêts du Québec sont localisés à Québec et en particulier ceux qui détiennent des responsabilités décisionnelles. Les ressources du ministère en région oeuvrent particulièrement à l'application et au respect des lois et des règlements. En somme, ceux qui définissent les orientations et les stratégies sont à Québec et ceux qui les appliquent sont en région. Comment voulez-vous que ces orientations et stratégies soient inspirées des préoccupations et des intérêts de développement des régions?

Il y a, selon nous, un virage radical que nous devons prendre si nous voulons réellement que les régions aient leur mot à dire sur l'exploitation de leurs ressources naturelles. Nous avons trop d'exemples à citer qui démontrent le peu d'écoute gouvernementale lorsqu'il s'agit de décider de questions fondamentales qui touchent l'exploitation des ressources naturelles.

Regardez de quelle manière le gouvernement du Québec a décidé d'autorité de décréter une aire protégée sur la rivière Ashuapmushuan en ne respectant même pas l'esprit de l'article 149 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui prévoit l'obtention d'un avis des MRC concernées lors d'un changement important de la vocation d'un territoire. Ce qui est encore plus odieux c'est que cette décision a été prise par celui qui a la responsabilité de l'application de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Prenez aussi en exemple l'imposition d'une limite nordique d'exploitation qui a été décrétée à l'encontre des avis scientifiques du Consortium de recherche sur la forêt boréale de l'UQAC qui pourtant est reconnu au Québec pour la qualité de son expertise sur ces questions. Il y aurait de nombreux autres exemples à citer qui démontrent la difficulté des régions à se faire entendre sur ces questions.

Le virage structurel que nous proposons doit s'effectuer à deux niveaux. Premièrement,

3^e recommandation

« il faut que le gouvernement du Québec déconcentre massivement ses effectifs de Québec vers les régions ».

Il faut à notre avis, que ceux et celles qui participent à la définition des stratégies et des orientations sortent des bureaux feutrés, des tours à bureau et des restaurants de la Grande-Allée pour s'imprégner davantage des réalités du terrain.

Il serait intéressant et formateur pour eux de côtoyer des chômeurs, des propriétaires d'entreprises en difficulté, des maires et conseillers municipaux au prise avec des fermetures d'entreprises et de dévitalisation de leurs milieux et d'écouter leurs doléances, leurs propositions de solution et la vision qu'ils ont du développement de l'industrie. Ils verraient aussi comme il est difficile et ardu de développer des projets de 2^e et 3^e transformation du bois quand on doit composer avec les normes et les programmes souvent mal adaptés.

Il faudrait également que les régions puissent détenir un pouvoir réel sur les décisions touchant l'exploitation et la mise en valeur des ressources naturelles et les exigences associées à l'obtention des droits d'exploitation de ces ressources. L'expérience

récente des nombreuses consultations menées par le ministère des Ressources naturelles sur la mise en œuvre du régime forestier nous indique que ce n'est définitivement pas par cette voie que l'on peut donner aux régions un pouvoir réel sur l'exploitation et la mise en valeur de leurs ressources.

La région du Saguenay — Lac-Saint-Jean a revendiqué, dans le cadre du Rendez-vous national des régions, la pleine propriété de ses ressources naturelles. Nous sommes solidaires de cet objectif à moyen terme mais il faut dès à présent que nous disposions de pouvoirs d'infléchir les décisions gouvernementales afin de maximiser les retombées liées à l'exploitation des ressources naturelles.

Dans cette perspective, nous recommandons :

4^e recommandation

« que le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) de la région dispose d'outils légaux et/ou réglementaires lui permettant d'empêcher toute mesure gouvernementale touchant l'exploitation des ressources naturelles qui irait à l'encontre des intérêts de la région ».

Nous sommes conscients que cette structure n'est pas imputable devant la population bien qu'elle compte parmi les membres de son conseil d'administration plusieurs représentants de la population. À notre avis, il est plus urgent et important que nous ayons maintenant cette capacité d'agir sur l'exploitation de nos ressources naturelles que d'entreprendre un débat sur la nécessité d'une structure imputable sur le plan régional. Nous aurions pu opter pour d'autres possibilités telles les MRC, mais nous sommes d'avis que l'essentiel de nos préoccupations seront davantage servies en oeuvrant sur le plan régional.

Le propos que nous venons d'exprimer permettrait à la région d'obtenir une meilleure écoute du gouvernement du Québec et de l'industrie puisqu'elle disposerait de pouvoirs importants pour influencer et orienter la maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles. Elle permettrait aussi de créer une nouvelle synergie entre ces acteurs.

3.0 De nouveaux outils

La mise en œuvre des recommandations que nous formulons dans ce mémoire va aussi nécessiter la mise en place d'outils ou de moyens stratégiques afin de supporter les initiatives de maximisation des retombées économiques liées à l'exploitation des ressources naturelles. Le gouvernement du Québec utilise abondamment les concepts de filière économique et cela implique que nous puissions disposer de moyens appropriés dans divers domaines qui sont importants pour le développement d'une filière.

Nous avons mis en évidence, précédemment, des lacunes importantes en matière de recherche et de développement et d'innovation technologique. Il est urgent que nous intensifions nos recherches en matière de transformation de la ressource forestière.

5^e recommandation

« Le projet de doter la région d'un institut de valorisation des bois doit faire l'objet d'une recommandation positive de la Commission au gouvernement du Québec. »

Il faut être promoteur de projets de 2^e et 3^e transformation des bois comme nous le sommes présentement pour réaliser à quel point la connaissance des marchés est importante dans le processus de démarrage de toute entreprise. Nous réalisons aussi la nécessité de disposer d'installations industrielles qui nous permettent, sur une base expérimentale, de fabriquer de nouveaux produits, de les tester sur les marchés et de supporter ces marchés en attendant la réalisation des projets d'entreprises.

Nous travaillons activement à la réalisation d'une usine pilote qui permettrait de doter notre milieu et la région d'un outil de développement des produits et marchés de 2^e et 3^e transformation des bois. Nos nombreux contacts et échanges avec les industriels forestiers nous ont confirmé la pertinence d'une telle approche. Elle réduit considérablement les risques associés au démarrage de nouvelles entreprises ou à la mise en marché sur base industrielle de nouveaux produits. Il s'agit d'une composante majeure d'une filière de transformation des bois. La réalisation de tels projets requiert des moyens financiers importants, qu'un retour en région des redevances sur les ressources naturelles pourrait permettre. Nous recommandons donc :

6^e recommandation

« que les redevances perçues sur les ressources naturelles soient totalement retournées dans les régions productrices de ressources afin de leur permettre de supporter des stratégies de développement, de mise en valeur et de transformation de ces ressources ».

Il faudrait également que les industries disposent d'un cadre qui les incite à investir particulièrement dans la 2^e et 3^e transformation des bois. Actuellement, dans la région du Saguenay — Lac-Saint-Jean, la grande entreprise n'a pas accès aux mesures fiscales destinées aux régions ressources et elles sont sans doute celles qui pourraient le mieux supporter une stratégie de transformation accrue de la ressources puisqu'elles détiennent déjà la plus grande partie de l'approvisionnement forestier. Nous recommandons donc :

7^e recommandation

« que la grande entreprise forestière ait également accès aux mesures fiscales destinées aux entreprises oeuvrant dans les régions ressources ».

4.0 Les ressources hydrauliques

L'hydroélectricité est sans doute l'une des plus grandes fiertés du Québec. Cette énergie est sans doute l'une des moins dommageables pour l'environnement et cela est encore plus véridique dans le cas des petites centrales. Or, malgré ces vertus reconnues, nous préférons construire des centrales au gaz naturel, à Montréal évidemment, plutôt que d'aménager de nouvelles centrales hydroélectriques.

Le gouvernement du Québec a adopté l'an dernier un nouveau régime d'octroi des forces hydrauliques du domaine de l'État afin, disait-il, de favoriser le développement des régions. Ce nouveau régime faisait suite à un long moratoire, à une vaste consultation publique et à un avis très structuré de la Régie de l'énergie. Il offrait pour la première fois la possibilité de créer des sociétés en commandite dans lesquelles le monde municipal pouvait participer jusqu'à concurrence de 49 %.

Nous avons tout fait ce que nous pouvions faire pour tirer le maximum des possibilités de ce programme. Nous avons formulé les avis demandés par le gouvernement pour juger de l'acceptabilité des sites proposés, nous avons fait des représentations pour que les sites initialement proposés soient retenus, nous avons embauché des ressources compétentes pour nous accompagner dans le montage des projets et nous avons finalement conclu, avec une entreprise soumissionnaire, une entente relative à la création d'une société en commandite pour la réalisation du projet.

Le CLD Domaine-du-Roy avait identifié cette filière de développement dans son plan d'action puisqu'elle permettait de générer des revenus utiles pour appuyer des stratégies de développement du territoire. Nous étions à peaufiner une approche de développement où les revenus de ce projet auraient été investis dans des projets de développement territorial ayant des effets ou retombées positives sur le plan environnemental. Nous aurions été en mesure, le moment venu, de démontrer l'effet positif de tels projets sur le développement d'un territoire et son environnement général.

Or, un petit groupe d'artistes montréalais a réussi à convaincre le premier ministre du Québec de mettre fin à ce programme et de ne retenir que quelques projets. Il a même eu le culot de remercier ces artistes de lui avoir « ouvert » les yeux. Nous avons de la difficulté à contenir notre frustration, mais nous avons là une démonstration évidente du profond sentiment de dépossession que nous entretenons face à l'exploitation et à la mise en valeur de nos ressources naturelles. Des exemples similaires devraient à notre avis inspirer la Commission et l'encourager à formuler des recommandations précises au gouvernement du Québec visant à redonner aux régions un pouvoir effectif quant à l'utilisation et la mise en valeur de ses ressources naturelles.

5.0 Conclusion

Il ne fait aucun doute, dans l'esprit des membres du conseil de la MRC du Domaine-du-Roy, que le développement socio-économique de son territoire est intimement associé à notre capacité d'accroître les activités de mise en valeur et de transformation des ressources naturelles. Pour y parvenir, nous croyons que des changements fondamentaux doivent être apportés à nos modes de décision et de gestion des ressources naturelles. Il importe, au premier chef, que l'attribution des droits d'exploitation d'une ressource naturelle soit assortie d'exigences de maximisation des retombées économiques dans les régions de prélèvement.

Nous devrions tirer des leçons de la crise actuelle du bois d'œuvre. L'ancien président et directeur général de l'Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec, M. Jacques Robitaille, a déjà évoqué publiquement qu'il faudrait sans doute envisager des mesures volontaires afin de plafonner nos exportations aux États-Unis autour de 25 % de la demande américaine. Il soulignait l'importance d'accroître nos efforts en 2^e et 3^e transformation du bois afin de contrer le protectionnisme américain qui s'exprime historiquement dès que nos exportations de bois d'œuvre dépassent ce seuil de 25 %.

Il faudra également qu'un vaste projet de déconcentration des effectifs de la fonction publique, associé à la gestion des ressources naturelles, soit amorcé en faveur des régions ressources. Il n'y a pas de raison valable, à notre avis, qui tiennent actuellement pour s'opposer à une telle mesure. Il faudra aussi que de nouveaux moyens soient mis de l'avant afin de favoriser et d'accroître une plus grande transformation des ressources en région. Des efforts majeurs devront être faits en matière de recherche et de développement et la création d'un institut de valorisation des bois dans la région est un pas dans cette direction, tout comme celui de la mise en place d'une usine pilote destinée à supporter le développement de produits et marchés de 2^e et 3^e transformation des bois.

Nous sommes convaincus que les mesures proposées dans notre mémoire seront de nature à relancer significativement nos milieux. Toutefois, elles ont besoin pour être mises de l'avant, d'une véritable volonté politique. Nous espérons que cette Commission pourra dégager de ses travaux, des consensus et des recommandations qui permettront de positionner la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles en région comme un véritable enjeu de société.